

PRÉAVIS N° : 44/23
Demande d'un crédit de CHF 261'000.- pour la réfection du giratoire de Préville
CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 13 septembre 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé le 19 septembre afin de valider le présent rapport.

FINANCEMENT

La plus grosse partie du devis se rapporte aux travaux de génie civil. Les montants de ces postes sont ceux obtenus après la rentrée des soumissions.

L'appel d'offres des travaux du CAD a été établi conjointement à celui des travaux routiers. Le tableau ci-dessous indique, à titre informatif, les coûts s'y rattachant. Il s'agit de montants qui seront facturés à Moudon Energies SA. Le devis résumé est le suivant :

		Réfection du giratoire	Chauffage à distance
A.	Génie civil	173'500.00	65'000.00
B.	Analyses routières	10'000.00	0
C.	Marquages	10'000.00	0
D.	Etudes et direction	17'000.00	6'000.00
	Etude préliminaire pour expertise superstructure routière et dossiers d'appel d'offres et subvention DGMR (autorisation par préavis 01/21)	10'000.00	0
	Montant total	220'500.00	71'000.00
	Divers et imprévus 10 %	22'050.00	7'100.00
	Montant total HT	242'500.00	78'100.00
	TVA 7.7 %	18'672.50	6'013.70
	Total	261'172.50	84'113.70
	Montant total arrondi	261'000.00	85'000.00

S'agissant de travaux de réfection sur une route cantonale en traversée de localité, une partie des travaux doit bénéficier de subventions cantonales. Les deux branches « communales » du giratoire ne sont pas subventionnées.

Le montant de la subvention, sans garantie, est estimé à CHF 80'000.00.

Au niveau des incidences financières et en tenant compte de la subvention espérée de CHF 80'000.00, cela se résume au coût des intérêts (hypothèse 2.5%) estimé à CHF 2'262.50 en moyenne annuelle et CHF 6'000.00 d'amortissement linéaire sur 30 ans.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes.

L'effet financier est que nous réservons le montant, c'est-à-dire qu'il est déduit du plafond d'endettement. Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 7.2 millions, et la dette communale est de CHF 13 millions. Ainsi les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 44/23 ;
 - oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire de Préville,**
 - 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 261'000.- dont à déduire toutes participations de tiers ou subsides éventuelles,**
 - 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**

5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 19 septembre 2023 :

Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, ainsi que Messieurs Alexandre Anthonioz, Julien Pittet, Patrick Soppelsa, Colin Grand et Jakup Isufi

Moudon, le 19 septembre 2023

Jakup Isufi
Rapporteur